

RAPPORT ANNUEL 2009

Une décennie de **franc jeu**



AMA

1999
2009



franc jeu

L'agence mondiale antidopage a été créée en 1999 pour promouvoir, coordonner et superviser la lutte contre le dopage dans le sport sous toutes ses formes.

Composée et financée à parts égales par le mouvement sportif et les gouvernements, l'AMA a coordonné le développement et la mise en place du code mondial antidopage, le document harmonisant les règles antidopage dans tous les sports et dans tous les pays.

Depuis plus d'une décennie, l'AMA vise à encourager une culture du sport exempte de dopage.

Rapport annuel 2009

Message du Président	1
Conseil de fondation et Comité exécutif de l'AMA	2
Message du Directeur général.....	3
Revue annuelle 2009	4
Le Code.....	4
Convention de l'UNESCO	5
Enquêtes	5
Développement antidopage	6
Coordination antidopage (ADAMS).....	7
Science et recherche	8
Médecine	9
Éducation	10
Communication	11
Observateurs indépendants.....	12
Contrôles hors compétition	12
Rapport opérationnel.....	13



www.wada-ama.org • www.facebook.com/wada.ama • http://twitter.com/wada_ama • info@wada-ama.org

Bureau Principal	800 Place Victoria, Suite 1700, Case Postale 120, Montréal, QC, Canada, H4Z 1B7	T +1.514.904.9232 • F +1.514.904.8650
Afrique	Protea Assurance Building, 8 ^e étage, Greenmarket Square, Le Cap, 8001, Afrique du Sud	T +27.21.483.9790 • F +27.21.483.9791
Asie / Océanie	C/O Japan Institute of Sports Sciences, 3-15-1 Nishigaoka, Kita-Ku, Tokyo, 115-0056, Japon	T +81.3.5963.4321 • F +81.3.5963.4320
Europe	Maison du Sport International, Avenue de Rhodanie 54, 1007 Lausanne, Suisse	T +41.21.343.43.40 • F +41.21.343.43.41
Amérique latine	Centre mondial du commerce de Montevideo, Tour II, Unité 712, Calle Luis A De Herrera 1248, Montevideo, Uruguay	T +598.2.623.5206 • F +598.2.623.5207



Encre végétale
sur papier recyclé



Message du Président

L'Hon. John Fahey A.C.

C'est avec grand plaisir que je partage avec vous ce rapport sur les activités 2009 de l'AMA, une année soulignant nos succès, nos initiatives de sensibilisation et nos efforts continus en matière de lutte contre le dopage.

Une première décennie de Franc Jeu

L'année 2009 a marqué le dixième anniversaire de l'AMA. Au cours de ces années captivantes, l'AMA et ses partenaires ont su démontrer clairement, par des efforts concertés d'harmonisation et par une détermination affirmée, que les sportifs de tous les niveaux pouvaient concourir dans un environnement sain et équitable.

Nous exprimons notre sincère reconnaissance envers tous ceux qui nous ont accompagné dans cette mission. Les succès des dix dernières années appartiennent à tous ceux qui soutiennent et défendent le droit des sportifs de pratiquer un sport « propre ».

Depuis sa création, l'AMA s'est consacrée à développer et à superviser des procédures et des protocoles qui facilitent le travail des officiels et des organisations antidopage. Ce leadership et cette coopération ont porté fruit à un point tel que le Code mondial antidopage (le Code), le document de référence en la matière, compte maintenant 630 signataires à l'échelle mondiale. En outre, à la fin de l'année, 128 états, représentant 90% de la population mondiale, avaient ratifié la Convention internationale de l'UNESCO contre le dopage dans le sport.

Aujourd'hui, près de 80 gouvernements subventionnent de façon indépendante des organisations antidopage. L'AMA a facilité la création de 15 organisations régionales antidopage qui assurent la mise en place de programmes efficaces et conformes au Code dans 122 pays situés surtout dans des régions en développement. Ce soutien concret est crucial pour la mise en place de stratégies et de programmes antidopage à l'échelle mondiale.

L'engagement universel du Mouvement sportif et des gouvernements à l'égard de la mission de l'AMA se reflète dans nos états financiers. En 2009, nous avons obtenu à nouveau un soutien déterminant des autorités publiques, avec un taux de collecte des contributions de 98,88%, en plus des contributions équivalentes versées par le Comité international olympique.

Un regard vers l'avenir

En 2009, l'AMA a collaboré activement avec la communauté antidopage en fournissant son soutien afin de

mettre en place les dispositions du Code révisé dans les programmes antidopage.

Alors qu'elle entame sa deuxième décennie, l'AMA se concentre sur la consolidation de ses efforts d'harmonisation et le renforcement des programmes antidopage à l'échelle mondiale.

Ces activités de renforcement comprennent notamment la mise en place de nouveaux protocoles visant à faciliter la collecte de preuves et le partage d'informations entre les gouvernements et le Mouvement sportif, conjointement avec les autorités chargées de l'application de la loi du monde entier. En février 2009, l'AMA a signé un protocole d'entente avec Interpol, la plus importante organisation internationale de police criminelle. Le gouvernement français a dépêché un agent spécialisé du bureau principal d'Interpol qui agira à titre d'officier de liaison entre l'AMA, ses partenaires et les bureaux d'Interpol.

Cette entente avec Interpol a comme objectif principal de cibler les activités en amont du dopage. Des membres de l'entourage du sportif influencent souvent ce dernier en fournissant des informations, des contacts et des substances dopantes. Si le Mouvement sportif à lui seul ne peut sanctionner les « incitateurs », les gouvernements, en revanche, sont en mesure de le faire. Cette collaboration avec Interpol et l'UNESCO prendra toute son importance à l'échelle mondiale lorsque tous les pays auront adopté des lois sur le trafic et la distribution de substances dopantes. C'est pourquoi nous encourageons les pays à adopter et appliquer de telles lois.

En vertu du Code 2009 révisé, la mise en place de programmes d'éducation est obligatoire. L'AMA a par conséquent mis l'accent sur des initiatives afin d'encourager la mise en place de programmes éducatifs efficaces fondés sur les valeurs.

La lutte contre le dopage dans le sport évolue constamment et requiert vigilance et détermination. Alors qu'elle entame sa deuxième décennie, l'AMA poursuit résolument sa mission en déployant tous les efforts possibles pour soutenir les activités de lutte contre le dopage à l'échelle mondiale, tout en renforçant ses partenariats avec la communauté antidopage.

Nous sommes reconnaissants du soutien et des efforts manifestes de tous nos partenaires alors que nous poursuivons notre mission de protéger les sportifs « propres » du monde entier.

Comité Exécutif 2009 de l'AMA

PRÉSIDENT

Hon. John Fahey, CA
Australie

VICE-PRÉSIDENT

Pr Arne LJUNGVIST
Membre du Comité international
olympique (CIO)
Suède

MOUVEMENT OLYMPIQUE

Représentant du CIO

M. Francesco RICCI BITTI
Membre du CIO, président de l'ITF
(tennis)
Italie

Représentant de l'Association des Comités nationaux olympiques (ACNO)

Sir Craig REEDIE
Membre du CIO
Royaume-Uni

Représentant de l'Association des Fédérations internationales des sports olympiques d'été (ASOIF)

M. Mustapha LARFAOUI
Membre du CIO, président de la FINA (natation)
Algérie
(janvier-août)

M. Pat McQUAID
Président de l'UCI (cyclisme)
Irlande
(septembre-décembre)

Représentant de SportAccord

M. Gian Franco KASPER
Membre du CIO, président de la FIS (ski)
Suisse

Représentante de la Commission des athlètes du CIO

Mme Rania Amr ELWANI
Membre du CIO, Membre de la Commission
des athlètes du CIO
Égypte

AUTORITÉS PUBLIQUES

Représentant des États membres de l'Union européenne

M. Jaime LISSAVETZKY
Secrétaire d'État aux Sports
Espagne

Représentant de l'Afrique

M. Makhenkesi Arnold STOFILE
Ministre des Sports et des Loisirs
Afrique du Sud

Représentant des Amériques

M. Edward JURITH
Directeur des affaires juridiques
ONDCP (Office of National
Drug Control Policy)
États-Unis

Représentant de l'Asie

M. Hirokazu MATSUNO
Vice-ministre principal pour l'Éducation, la Culture,
les Sports, la Science et la Technologie
Japon
(janvier-avril)

Mme Tomoko UKISHIMA
Vice-ministre principale pour l'Éducation, la Culture,
les Sports, la Science et la Technologie
Japon
(mai-octobre)

M. Kan SUZUKI
Ministre des Sports
Japon
(novembre-décembre)

Représentant de l'Océanie

Mme Kate ELLIS
Ministre des Sports
Australie

Conseil de Fondation 2009 de l'AMA

PRÉSIDENT

Hon. John Fahey, CA
Australie

VICE-PRÉSIDENT

Pr Arne LJUNGVIST
Suède

MOUVEMENT OLYMPIQUE

Représentants du CIO

M. Joseph BLATTER
Membre du CIO, président
de la FIFA (football)

M. Willi KALTSCHMITT LUJAN
Membre du CIO
Guatemala

M. Richard W. POUND, Q.C.
Membre du CIO
Canada

M. Robin MITCHELL
Membre du CIO
Fidji

Représentants de l'ACNO

M. Eduardo Henrique DE ROSE
Président de la Commission
médicale de l'Organisation sportive
panaméricaine (ODEPA)
Brésil

Sir Craig REEDIE
Royaume-Uni

M. Patrick CHAMUNDA
Membre du CIO
Zambie

M. Richard YOUNG
Avocat, Holmes, Roberts & Owens
États-Unis

Représentants de l'ASOIF

M. Tamas AJAN
Membre du CIO, président de l'IWF
(haltérophilie)
Hongrie

M. Mustapha LARFAOUI
Algérie
(janvier-août)

M. Pat McQUAID
Irlande
(septembre-décembre)

M. Francesco RICCI BITTI
Italie

Représentant de SportAccord

M. Gian Franco KASPER
Suisse

Représentant de l'Association des Fédérations internationales des sports olympiques d'hiver (AIOWF)

M. Anders BESSEBERG
Président de l'IBU (biathlon)
Norvège

Représentants de la Commission des athlètes du CIO

Mme Rania Amr ELWANI
Égypte

M. Saku KOIVU
Membre du CIO, Membre de la Commission
des athlètes du CIO
Finlande

M. Alexander POPOV
Membre du CIO, Membre de la Commission
des athlètes du CIO
Fédération russe

Mme Beckie SCOTT
Membre du CIO, Membre de la Commission
des athlètes du CIO
Canada

Représentant du Comité international paralympique (CIP)

Sir Philip CRAVEN
Membre du CIO, président du CIP
Royaume-Uni

AUTORITÉS PUBLIQUES

Représentants des États membres de l'Union européenne

M. Bernard LAPORTE
Secrétaire d'État aux Sports
France
(janvier-juin)

M. Jaime LISSAVETZKY
Espagne
(juillet-décembre)

M. Jan KOCOUREK
Sous-ministre de l'Éducation,
de la Jeunesse et du Sport
République tchèque

Mme Lena ADELSON LILJEROTH
Ministre de la Culture
Suède

Représentants du Conseil de l'Europe

Mme Maud De BOER-BUQUICCHIO
Secrétaire générale adjointe,
Conseil de l'Europe
France

M. Vyacheslav FETISOV
Président de la Commission pour
l'éducation physique, le sport
et le Mouvement olympique
Fédération russe

Représentants de l'Afrique

M. Augustin EDJOA
Ministre des Sports et
de l'Éducation physique
Cameroun
(janvier-juin)

M. Michel ZOAH
Ministre des Sports et
de l'Éducation physique
Cameroun
(juillet-décembre)

M. Satyaprakash D. RITOO
Ministre de la Jeunesse et des Sports
Île Maurice

M. Charles BAKKABULINDI
Ministre d'État aux Sports
Ouganda

Représentants des Amériques

M. Edward JURITH
États-Unis

M. Carlos Manuel Hermsillo GOYTORTÚA
Président, Commission nationale
pour la culture physique et le sport
Mexique
(janvier-mars)

M. Bernardo DE LA GARZA HERRERA
Président, Commission nationale
pour la culture physique et le sport
Mexique
(avril-décembre)

M. Gary LUNN
Secrétaire d'État aux Sports
Canada

M. Claudio MORRESI
Secrétaire aux Sports, président du Conseil
sud-américain des Sports (CONSUDE)
Argentine

Représentants de l'Asie

M. Kamal A. HADIDI
Président, Organisation nationale
antidopage de Jordanie
Jordanie

M. Hirokazu MATSUNO
Japon
(janvier-avril)

Mme Tomoko UKISHIMA
Japon
(mai-octobre)

M. Kan SUZUKI
Japon
(novembre-décembre)

M. Datuk Ismail Sabri Bin YAAKOB
Ministre de la Jeunesse et des Sports
Malaisie
(janvier-mars)

M. Dato' Ahmad Shabery CHEEK
Ministre de la Jeunesse et des Sports
Malaisie
(avril-décembre)

M. Duan SHIJIE
Vice-ministre de l'Administration
générale d'État pour le Sport
Chine

Représentants de l'Océanie

Mme Kate ELLIS
Australie

M. Murray McCULLY
Ministre des Sports et des Loisirs
Nouvelle-Zélande

Message du Directeur général

David Howman



Les activités de l'année 2009 se sont amorcées avec l'entrée en vigueur d'un Code mondial antidopage (le Code) plus robuste et plus équitable.

L'AMA a poursuivi sa mission de supervision de la conformité au Code et de soutien aux signataires dans la mise en place du Code révisé. À ce chapitre, l'AMA a accordé une attention particulière à un certain nombre de domaines, y compris les exigences en matière d'informations sur la localisation des sportifs par les fédérations internationales et les organisations nationales antidopage.

En 2009, plus de 270 000 échantillons ont été analysés à l'échelle mondiale. Ces données témoignent de l'engagement à l'égard de la lutte contre le dopage dans le sport. Cependant, notre expérience révèle clairement qu'un nombre plus élevé de contrôles ne se traduit pas nécessairement par une détection et une dissuasion accrues. L'AMA considère que les contrôles doivent devenir plus ciblés et plus « intelligents » et fournir des résultats de qualité supérieure. Par une utilisation plus élargie d'ADAMS—le système d'administration et de gestion antidopage de l'AMA—la planification harmonisée de la distribution des contrôles permettra d'améliorer l'efficacité globale des programmes.

Les contrôles intelligents constituent une avancée stratégique importante vers une meilleure protection de l'intégrité du sport « propre » et de l'élimination des tricheurs.

Dans le cadre de la supervision globale de la lutte contre le dopage dans le sport en 2009, l'AMA est fière d'avoir participé à la mise en place du Service antidopage de SportAccord, anciennement l'Association générale des fédérations internationales de sports (AGFIS), qui offre un soutien centralisé et collectif en matière d'antidopage et des services à ses membres. Cette initiative est comparable à l'approche basée sur le regroupement des

ressources collectives établie par l'AMA au moyen des organisations régionales antidopage. Ce modèle a permis la mise en place de programmes antidopage dans plusieurs régions en développement au moyen d'économies d'échelle importantes. Nous serons heureux de continuer à collaborer avec SportAccord à ce chapitre.

En 2009, l'AMA a apporté un soutien additionnel à bon nombre de pays cherchant à développer des programmes antidopage nationaux efficaces, dont le Brésil, l'Inde, la Jamaïque, le Nigéria, la Russie et la Turquie. Le soutien de l'AMA à ces pays est crucial pour garantir une conformité universelle avec le Code et pour s'assurer que les sportifs de tous les pays et de tous les sports soient assujettis aux mêmes protocoles et processus antidopage.

Vous lirez, dans les pages suivantes, les avancées réalisées en 2009 dans plusieurs autres secteurs de la lutte contre le dopage dans le sport. Celles-ci comprennent la collaboration de l'AMA avec ses partenaires et divers experts pour finaliser des lignes directrices opérationnelles harmonisées pour le Passeport biologique de l'Athlète. Toutes les organisations antidopage peuvent maintenant mettre en place ce nouvel outil, conçu pour assurer une plus grande efficacité des programmes antidopage, démasquer les tricheurs et préserver la santé des sportifs. Plus particulièrement, le Passeport biologique de l'Athlète constituera un outil additionnel qui démontrera l'engagement des sportifs en faveur du sport sans dopage.

Le dixième anniversaire de l'AMA en 2009 nous a inspiré confiance pour l'avenir. Nous sommes encouragés par les progrès réalisés pour protéger les droits des sportifs « propres » du monde entier, et nous continuerons à mobiliser nos énergies et nos ressources pour progresser avec détermination et innovation afin de relever les défis qui nous attendent.

Le Code : acceptation, mise en place et conformité

Le 1^{er} janvier 2009 a marqué un jalon important dans l'évolution du Code mondial antidopage. La version révisée du Code, ainsi que celles de la Liste des interdictions, du Standard international pour les laboratoires et du Standard international pour l'autorisation d'usage à des fins thérapeutiques, sont entrées en vigueur. La version révisée des Standards internationaux de contrôle et le nouveau Standard international pour la protection des renseignements personnels sont entrés en vigueur plus tard en 2009.

En 2009, l'AMA a apporté son appui aux organisations antidopage dans leurs démarches de mise en conformité avec le Code. L'Agence a examiné les règles des signataires du Code en leur fournissant des conseils et des modèles de bonnes pratiques pour faciliter la mise en place complète et efficace du Code révisé.

L'AMA a aussi continué de superviser l'acceptation du Code par les organisations sportives et d'en rapporter les progrès. À la fin de l'année, quelque 630 organisations avaient accepté le Code.

Pour plus de détails, consultez :
www.wada-ama.org/fr

Supervision du Code : Sanctions pour dopage

À titre de gardienne du Code, l'AMA a supervisé les décisions prises dans les cas liés au dopage et exercé son droit d'appel indépendant au Tribunal arbitral du sport (TAS) quand les sanctions ne respectaient pas le Code. En 2009, l'AMA a examiné 913 décisions, dont 23 ont fait l'objet d'un appel.

À la fin de l'année, parmi les 23 décisions portées en appel par l'AMA :

- Dix étaient toujours en instance devant le TAS
- Quatre avaient été admises par le TAS
- Deux avaient été admises partiellement par le TAS
- Trois avaient été rejetées par le TAS
- Une avait été rejetée par une fédération nationale
- Trois étaient en instance devant un organisme national d'appel
- Une, à l'échelle nationale, avait été retenue

Convention de l'UNESCO

90 % de la population mondiale

L'année 2009 a marqué un autre record sur le plan des ratifications de la Convention internationale de l'UNESCO contre le dopage dans le sport (la Convention). À la fin de l'année, 130 pays avaient complété le processus de ratification, ce qui représente une augmentation de 25 pays par rapport à l'année 2008.

Plusieurs pays en cours de finalisation du processus de ratification sont moins développés en matière de lutte contre le dopage et ont besoin de soutien diligent. Cette réalité met en évidence l'importance du programme des organisations régionales antidopage (ORAD) de l'AMA.

En 2009, l'AMA a continué à collaborer avec les partenaires afin d'inciter les pays non signataires à compléter leur processus de ratification de la Convention le plus rapidement possible.

Inciter les pays à ratifier la Convention

Le Fonds volontaire de l'UNESCO dispose de 2,4 millions \$ US pour aider les gouvernements à mettre en place la Convention, et seuls les États parties à la Convention peuvent faire une demande de subvention.

Enquêtes

Sous l'impulsion de l'AMA, le modèle antidopage traditionnel a évolué d'une stratégie axée sur les sportifs, les contrôles, la recherche et l'éducation vers une nouvelle approche plus complète incorporant l'entourage du sportif et les éléments en amont du dopage.

Cette stratégie s'appuie sur les preuves recueillies par les autorités chargées de l'application de la loi, et partagées avec les organisations antidopage et les autorités sportives afin de découvrir des violations de règles antidopage qui n'auraient pu être décelées au moyen de contrôles.

Les autorités chargées de l'application de la loi et les organismes gouvernementaux ont des pouvoirs d'enquête qui leur permettent de découvrir des violations de règles antidopage. C'est pourquoi, l'AMA travaille en collaboration avec les gouvernements et le Mouvement sportif afin de mettre en place des protocoles en matière de collecte de preuves et de partage d'informations.

En vertu de la Convention internationale de l'UNESCO contre le dopage dans le sport, les gouvernements doivent veiller à la mise en place et à l'application de lois en matière de production et de distribution de substances dopantes, et à l'imposition de sanctions dissuasives à l'égard des contrevenants.

En 2008, l'AMA a mis sur pied un projet de recherche conjoint avec l'UNESCO visant à recueillir les législations

En 2009, huit demandes de subventions ont été approuvées par l'UNESCO. Les gouvernements ont réaffirmé leur engagement dans la lutte contre le dopage lors de la deuxième Conférence des États parties à Paris, en octobre 2009. La Conférence a haussé les montants des subventions pour les projets nationaux à 20 000 \$ US et à 50 000 \$ US pour les projets régionaux. L'AMA a continué à jouer son rôle de conseillère lors de la réunion de la deuxième Conférence des États parties et auprès du Comité du Fonds volontaire, tel que mandaté par la Convention.

Supervision de la Convention

Le système de supervision informatisé de l'UNESCO, *Anti-Doping Logic*, a été implanté en 2009, permettant ainsi aux gouvernements présents à la deuxième Conférence des États parties d'évaluer le premier rapport sur la supervision des signataires de la Convention. Le système et le questionnaire sont basés sur le système *Logic*, utilisé par l'AMA pour rendre compte de la conformité des signataires du Code. L'AMA a collaboré étroitement avec l'UNESCO pour faciliter ce processus.

Pour obtenir plus de détails, consultez :
www.wada-ama.org/fr/Programme-mondial-antidopage/Gouvernements

existantes dans les pays qui interdisent la production, la distribution et la possession de substances améliorant la performance. Les travaux se sont poursuivis en 2009, par la collecte de données plus détaillées permettant à l'AMA d'avoir une meilleure vue d'ensemble des pays dont les mécanismes d'application de la loi pourraient être renforcés dans ce domaine.

Les conclusions de ce projet conjoint AMA-UNESCO seront partagées avec Interpol, la plus grande organisation de police criminelle internationale, afin de lutter efficacement contre la production et le trafic de substances illégales. L'AMA a aussi signé un protocole d'entente avec Interpol en 2009. À la suite de cet accord, un agent d'Interpol, détaché par le gouvernement français, agira à titre d'officier de liaison entre l'AMA, ses partenaires et les bureaux d'Interpol. L'AMA contribue aux coûts d'exploitation de cette initiative.

Tous ces projets de collaboration fournissent une base solide pour encourager la mise en place de lois adéquates dans tous les pays membres de l'UNESCO et doivent permettre aux autorités chargées de l'application de la loi de lutter plus efficacement contre le trafic de substances dopantes.

Pour obtenir plus de détails, consultez :
www.wada-ama.org/fr/Programme-mondial-antidopage/Gouvernements

Développement antidopage

Le soutien aux activités de lutte contre le dopage a continué à faire partie des priorités de l'AMA en 2009. En collaborant avec des pays sur une base individuelle et avec les organisations régionales antidopage, l'Agence considère que des programmes antidopage nationaux et régionaux efficaces renforceront la lutte contre le dopage dans le sport.

Organisations régionales antidopage

Les organisations régionales antidopage (ORAD) ont réalisé des avancées grâce au partage de ressources et d'expertise. Au cours des cinq dernières années, l'AMA a travaillé en partenariat avec 122 pays grâce à la création de 15 ORAD. L'idée de réunir des pays a permis de réduire les ressources requises afin de développer des programmes de contrôle et d'éducation tout en favorisant une sensibilisation accrue en matière de lutte contre le dopage.

En 2009, l'AMA, en collaboration avec le Conseil olympique d'Asie, a organisé une réunion des administrateurs et des présidents d'ORAD au Koweït, afin d'évaluer les progrès et de développer des stratégies pour l'avenir des ORAD et des programmes antidopage à l'échelle mondiale.

Le soutien continu d'organisations nationales antidopage, de fédérations internationales et d'organisations sportives continentales a contribué au développement des ORAD en 2009. L'AMA a aussi obtenu le soutien du gouvernement japonais pour les ORAD d'Asie, ainsi que de la Conférence des ministres de la Jeunesse et des Sports des États et Gouvernements ayant le français en partage (CONFEJES) pour les ORAD des pays africains d'expression francophone.

Développement des organisations nationales antidopage

Outre sa collaboration avec les ORAD, l'AMA travaille aussi individuellement avec les pays qui ont besoin de soutien pour la mise en place de programmes de lutte contre le dopage. Pour chacun des pays concernés, l'AMA a évalué les structures de l'organisation nationale antidopage (ONAD) et fait des recommandations officielles afin d'appuyer ces pays dans le cadre de leur développement.

Ces recommandations comprennent parfois la mise en place de partenariats avec des ONAD bien établies afin d'accélérer le processus de mise en place de l'ONAD.

Pour obtenir plus de détails, visitez :
www.wada-ama.org/fr/Communaute



franc jeu



Coordination antidopage

Le Code mondial antidopage impose à l'AMA l'obligation de fournir un mécanisme pour aider ses partenaires dans la mise en place du Code. Le système ADAMS a été conçu dans ce but.

ADAMS est un outil en ligne permettant aux partenaires de partager d'importantes informations et activités liées à la lutte contre le dopage en un seul système hautement sécuritaire. Ces éléments comprennent la transmission d'informations sur la localisation par les sportifs, les demandes de contrôle par les organisations antidopage, la transmission de résultats par les laboratoires et la gestion des résultats par les organisations antidopage.

ADAMS a été conçu spécialement pour les partenaires de l'AMA et mis gratuitement à leur disposition en ligne en neuf langues.

À la fin de 2009, 58 fédérations internationales (FI) et 43 organisations nationales antidopage (ONAD) utilisaient ADAMS. De plus, plusieurs autres FI et ONAD se sont engagées à le faire. Les 35 laboratoires accrédités par l'AMA ont transmis les résultats de leurs contrôles de compétences au moyen d'ADAMS.

ADAMS au service des grandes manifestations

Le CIO et l'AMA se sont entendus pour l'utilisation d'ADAMS lors des Jeux olympiques et paralympiques 2010 de Vancouver. Au cours de l'année 2009, des préparatifs intensifs se sont poursuivis pour permettre l'utilisation d'ADAMS lors des Jeux. Les intervenants clés du CIO ont reçu une formation en 2009 afin d'avoir une compréhension adéquate du système.

En outre, quatre organisations responsables de grandes manifestations sportives ont eu recours à ADAMS lors de récentes compétitions et se sont engagés à l'utiliser lors de

en nombre :

en nombre : *

129 800	profils de sportifs;
30 000	comptes d'utilisateurs actifs pour la transmission d'informations sur la localisation, les demandes d'AUT et la consultation des résultats d'analyses;
11 000	sportifs ayant transmis des informations sur leur localisation;
14 700	autorisations d'usage à des fins thérapeutiques (AUT);
100 000	résultats d'analyses rapportés par les laboratoires.

* (décembre 2009)

compétitions futures. En août 2009, ADAMS a été utilisé avec succès lors des Championnats du monde d'athlétisme de l'IAAF à Berlin, en Allemagne.

Améliorations d'ADAMS

L'AMA cherche constamment à améliorer ADAMS. Pour ce faire, l'AMA a demandé aux utilisateurs de fournir leurs commentaires. L'Agence a reçu plus de 600 suggestions et recommandations des organisations et des personnes utilisant ADAMS. Ces commentaires, concernant surtout l'amélioration des fonctionnalités, ont été analysés, et un certain nombre d'améliorations ont été mises en place immédiatement. D'autres seront développées davantage et implantées en 2010.

Pour obtenir plus de détails, consultez : www.wada-ama.org/fr/ADAMS

Science et recherche

Liste des substances et méthodes interdites

L'AMA est responsable de la préparation et de la publication annuelle de la Liste des substances et méthodes interdites (la Liste). Cet exercice s'étend sur toute l'année et est mené en consultation avec un groupe d'experts internationaux dans ce domaine et avec les nombreux partenaires de l'AMA.

La Liste 2010 a fait l'objet d'un vaste processus de consultation des partenaires. L'AMA a envoyé un projet de Liste à plus de 3 500 partenaires. La Liste finale a été approuvée par le Comité exécutif en septembre et publiée en octobre 2009, soit trois mois avant son entrée en vigueur.

La Liste 2010 est disponible sur le site Web de l'AMA.

Laboratoires antidopage accrédités

L'AMA est également chargée de l'accréditation et de la ré-accréditation du réseau de laboratoires d'analyse du dopage dans le monde. Il existe 35 laboratoires accrédités par l'Agence supervisés par un système d'évaluation externe de la qualité.

En 2009, le laboratoire d'Almaty (Kazakhstan) est passé de la phase probatoire à la phase précédant son accréditation potentielle. De plus, les laboratoires de Buenos Aires (Argentine), de Doha (Qatar) et de Mexico (Mexique) ont été sélectionnés comme laboratoires candidats. Plusieurs pays et laboratoires ont exprimé leur intérêt à faire partie du réseau de laboratoires accrédités par l'AMA.

Recherche scientifique

Le programme de recherche de l'AMA contribue au développement et à la mise en place des moyens de détection de substances et méthodes dopantes.

En 2009, l'AMA a reçu un nombre record de projets de recherche scientifique : 88 projets émanant de chercheurs de 22 différents pays sur cinq continents ont été examinés. Trente-quatre ont été retenus pour un financement total de 6,5 millions \$ US, soit 24 % du budget 2009 de l'AMA. Près de 65% de ces projets provenaient d'équipes de recherche n'œuvrant pas dans le milieu de la lutte contre le dopage. L'investissement total de l'AMA en matière de recherche scientifique depuis 2001 s'élève à 50 millions \$ US.

En collaboration avec l'Agence antidopage du Japon et le ministère Éducation, Culture, Sports, Science et technologies du Japon, l'AMA a organisé un symposium sur le dopage sanguin à Tokyo, en novembre 2009. Les experts présents ont discuté des dernières avancées en matière de dopage sanguin dans le sport.

En 2009, près de 77 publications et plusieurs présentations faites dans le cadre de conférences ont souligné le soutien de l'AMA aux activités de recherche scientifique dans le domaine de la lutte contre le dopage.

Pour obtenir plus de détails, consultez :
www.wada-ama.org/fr/Science-et-medecine

Médecine

Dans le domaine médical, l'AMA a continué, en 2009, à se concentrer sur la santé des sportifs, y compris la promotion d'une meilleure compréhension des dangers du dopage.

Autorisations d'usage à des fins thérapeutiques

Les sportifs présentant des conditions médicales légitimes et documentées peuvent demander une autorisation d'usage à des fins thérapeutiques (AUT) pour une substance ou une méthode interdite. L'objectif principal du Standard international pour l'autorisation d'usage à des fins thérapeutiques (SIAUT) est de garantir l'harmonisation dans tous les sports et dans tous les pays des procédures suivies pour accorder une autorisation d'usage à des fins thérapeutiques.

Le SIAUT révisé est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2009. Par conséquent, l'AMA a mis à jour les documents liés aux AUT, y compris les lignes directrices et les informations médicales, afin d'appuyer les décisions des comités AUT et de refléter les changements apportés au SIAUT.

Passeport biologique de l'Athlète

Le principe fondamental du Passeport biologique de l'Athlète est basé sur le suivi de variables biologiques sélectionnées qui révèlent indirectement les effets du dopage, par opposition à la détection directe traditionnelle du dopage. Le suivi de variables biologiques des sportifs devrait rendre la mise en place de préparations interdites plus difficile.

L'objectif du Passeport biologique de l'Athlète est de poursuivre des violations des règles antidopage conformément à l'article 2.2 du Code mondial antidopage —Usage ou tentative d'usage par un sportif d'une substance interdite ou d'une méthode interdite—et de cibler plus efficacement les sportifs pour des contrôles du dopage.

Au terme d'une vaste consultation auprès d'experts et de partenaires, l'AMA a finalisé les Lignes directrices opérationnelles du Passeport biologique de l'Athlète, ainsi que des protocoles harmonisés liés au prélèvement, au transport et à l'analyse des échantillons sanguins et à la gestion des résultats.

Les lignes directrices opérationnelles pour le Passeport biologique de l'Athlète ont été approuvées par le Comité exécutif de l'AMA le 1^{er} décembre 2009 et sont entrées en vigueur immédiatement. Ce document fournit un survol des principes scientifiques dans le cadre du module hématologique du Passeport biologique de l'Athlète, ainsi que des conseils pour la mise en place d'un tel programme.

Pour obtenir plus de détails, consultez :
[www.wada-ama.org/fr/Science-et-medecine/
Passeport-biologique-Athlete](http://www.wada-ama.org/fr/Science-et-medecine/Passeport-biologique-Athlete)



Éducation

Depuis que l'éducation est devenue une disposition obligatoire du Code mondial antidopage 2009, plus de partenaires développent et mettent en place des programmes d'éducation. En 2009, l'AMA a collaboré avec ses partenaires afin de les aider à développer des programmes éducatifs antidopage fondés sur les valeurs. L'objectif de l'AMA est de rendre l'éducation antidopage facile et accessible.

Outils et ressources en éducation

Afin d'aider les partenaires à développer leurs programmes d'éducation, l'AMA a continué à mettre à jour ses outils actuels, tout en développant de nouvelles ressources. Voici les outils disponibles sur lesquels les partenaires peuvent apposer leur logo :

- Mallette des entraîneurs
- Mallette des agents de programme
- Mallette des enseignants
- Mallette des agents de contrôle du dopage
- Brochure sur les dangers du dopage
- Livres de la collection *Choisis ta propre aventure*
- Vidéo sur le contrôle du dopage

Programmes pilotes en éducation

En 2009, l'AMA a mené deux nouveaux programmes pilotes en éducation.

1. Le **projet pilote des ministères de l'Éducation** a été présenté au Mexique, à Singapour, en Ouganda et au Québec. L'objectif global de ce projet pilote était de développer un modèle de bonnes pratiques afin d'aider

les autres pays à intégrer des activités de prévention du dopage fondées sur les valeurs dans leurs systèmes d'éducation.

2. La campagne **Dis non! au dopage** de l'AMA a été menée en collaboration avec la Fédération internationale de hockey sur glace en Finlande. Le concept était de fournir aux jeunes joueurs de hockey des rondelles vertes (habituellement noires) à utiliser dans les périodes d'échauffement et d'entraînement. Ces rondelles ont suscité des discussions sur le franc jeu et le sport sans dopage. Comme la campagne pilote a eu beaucoup de succès, l'AMA a décidé de la développer davantage.

Éducation en ligne

Pour étendre la portée de ses activités, l'AMA a commencé le développement de ressources éducatives en ligne. Parmi ces ressources, l'AMA propose des programmes pour les entraîneurs et pour la jeunesse.

Recherche en sciences sociales

Le programme de recherche en sciences sociales de l'AMA a permis à l'Agence de recueillir des informations précieuses pour le développement de programmes éducatifs efficaces. L'AMA a reçu 30 propositions de projets provenant de 21 pays à la suite de l'appel d'offres lancé dans le cadre de son programme de subventions de recherche en sciences sociales 2009. L'AMA a financé cinq projets et a octroyé des ressources à deux projets de recherche ciblée. Les rapports finaux du programme de recherche en sciences sociales sont disponibles sur le site Web de l'AMA.

Pour obtenir plus de détails, consultez :
www.wada-ama.org/fr/Sensibilisation



Communication

L'année 2009 a marqué le dixième anniversaire de l'AMA et lui a permis de commémorer les progrès importants réalisés par tous les partenaires dans la lutte contre le dopage dans le sport au cours de la dernière décennie. Un numéro spécial du magazine *Franc Jeu* a été publié pour l'occasion, soulignant les principales réalisations et jalons de l'Agence à travers de témoignages de membres fondateurs de l'AMA, de sportifs et d'autres partenaires.

L'AMA a continué à sensibiliser les sportifs et les partenaires du monde entier en fournissant des informations sur la lutte contre le dopage au moyen de publications imprimées et électroniques en plusieurs langues. L'AMA a notamment diffusé ces informations sur son site Web entièrement revu en 2009 et par la voie des médias sociaux. Ces canaux ont grandement contribué à favoriser l'interaction et les contacts directs avec les publics cibles de l'Agence.

Programme et modèle de sensibilisation des sportifs

Le programme de sensibilisation des sportifs est une plateforme qui permet à l'AMA de sensibiliser les sportifs du monde entier et de susciter des échanges.

En 2009, trois manifestations d'envergure ont accueilli le programme de sensibilisation des sportifs :

- XIII^{es} Jeux des Petits États d'Europe, Chypre (1-6 juin)
- XV^{es} Jeux méditerranéens, Italie (26 juin-5 juillet)
- VIII^{es} Jeux mondiaux, Taipei chinois (16-26 juillet)

Des équipes d'experts internationaux, provenant d'organisations nationales antidopages, de comités nationaux olympiques, de fédérations internationales et d'organismes gouvernementaux, ont participé à ces manifestations. Ces experts ont fourni un apport linguistique et culturel important aux sportifs, ainsi que des liens directs avec leur pays et leur sport. Au cours

de ces trois manifestations, quelque 1 400 sportifs ont visité le centre de sensibilisation de l'AMA pour en apprendre davantage sur les questions liées à la lutte contre le dopage.

Le modèle de sensibilisation des sportifs de l'AMA a continué à offrir aux partenaires tous les outils nécessaires pour réaliser des activités de sensibilisation, sans frais et selon une approche clés en main. Les partenaires qui s'inscrivent reçoivent des modèles de bannières et de matériel éducatif, le Quiz *Franc Jeu* de l'AMA où ils peuvent apposer leur logo et celui de l'Agence, ainsi qu'un guide facilitant la mise en place de leur programme de sensibilisation.

En 2009, cette initiative a connu un succès important. Vingt-sept organisations ont utilisé le modèle de sensibilisation dans le cadre de leurs activités.

Relations avec les médias

En 2009, l'intérêt des médias du monde entier pour l'AMA et les questions liées à la lutte contre le dopage dans le sport a continué à être important. Ceci peut s'expliquer par la révision du Code mondial antidopage et des Standards internationaux et par leur impact sur les sportifs.

En février, l'AMA a organisé son quatrième Symposium pour les médias à Lausanne, en Suisse. L'Agence a présenté les principaux points du Code révisé et a discuté des questions d'actualité en matière de lutte contre le dopage. Plus de 80 personnes y ont pris part, parmi lesquels des journalistes et des représentants d'équipes de communication d'organisations antidopage d'Europe et d'Asie.

Pour obtenir plus de détails, consultez :
www.wada-ama.org/fr/Ressources

Programme des Observateurs indépendants

Le programme des Observateurs indépendants (OI) de l'AMA contribue à renforcer la confiance des sportifs et du public en supervisant et en auditant au hasard, et de manière neutre et impartiale, toutes les étapes du processus de contrôle du dopage et de la gestion des résultats lors de grandes manifestations sportives.

En 2009, le programme des OI a participé à quatre missions lors des grandes manifestations sportives suivantes :

- Jeux de la Francophonie (Liban)
- Jeux mondiaux (Chine)
- Jeux des petits États d'Europe (Chypre)
- Jeux méditerranéens (Italie)

Les missions des OI lors de ces manifestations étaient fondées sur une approche plus interactive. Les équipes des OI ont effectué leurs observations de façon indépendante, mais ont rencontré les organisateurs régulièrement durant les manifestations, afin de leur fournir des commentaires leur permettant d'apporter des correctifs au besoin. Les rapports finaux des OI sont publiés sur le site Web de l'AMA.

Depuis son lancement aux Jeux olympiques de Sydney en 2000, le programme des OI a supervisé les programmes antidopage de plus de 30 grandes manifestations, parmi lesquelles les Jeux olympiques et paralympiques, des championnats du monde, les Jeux méditerranéens et les Jeux du Commonwealth.

Pour obtenir plus de détails, consultez :
www.wada-ama.org/fr/Programme-mondial-antidopage/Sport-et-Organisations-antidopage

Contrôles hors compétition

En 2009, l'AMA a continué à mener son programme indépendant de contrôles hors compétition en complément aux programmes des fédérations internationales (FI).

Les contrôles ont été réalisés par des agences de prélèvement d'échantillons pour le compte de l'AMA. L'objectif du programme est d'effectuer des contrôles dans des régions du monde sans programmes de contrôles établis ou développés, et ainsi d'appuyer les progrès des organisations régionales antidopage (ORAD) et de renforcer la supervision de la conformité exigée par l'AMA.

En 2009, le programme de contrôles hors compétition de l'AMA a atteint son objectif en réalisant plus de 1 900 contrôles, y compris des prélèvements sanguins pour l'analyse de l'hormone de croissance, des transfusions

et des transporteurs d'oxygène basés sur l'hémoglobine. L'érythropoïétine (EPO) a été recherchée dans près de la moitié des échantillons d'urine, surtout dans des sports à haut risque. Les échantillons recueillis dans le cadre du programme de contrôles hors compétition de l'AMA ont donné lieu à 1 892 analyses d'urine et à 227 analyses de sang dans 70 pays et sur des sportifs de 89 nationalités.

Dans le cadre du programme de 2009, 42 FI ont été soumises à des contrôles. Ces contrôles ont été effectués en conformité avec les règles des FI concernées et avec le Programme mondial antidopage. Le programme de 2009 a donné lieu à 21 résultats d'analyse anormaux (RAA). À ce jour, six de ces cas ont constitué des violations des règles antidopage. Les FI sont responsables de la gestion des résultats de ces contrôles.

Pour obtenir plus de détails, consultez :
www.wada-ama.org/fr/Ressources/statistiques

2009
RAPPORT
OPÉRATIONNEL



Rapport opérationnel 2009

En 2009, l'AMA a célébré son dixième anniversaire et cette étape a été marquée par le plus haut taux de collecte des contributions annuelles à ce jour. Au 31 décembre, 98,88% des contributions budgétées des autorités publiques avaient été versées, en plus de la subvention annuelle de 1,4 M \$ US du gouvernement du Canada et des subventions additionnelles de 533 000 \$ US provenant d'autres pays et organisations. Dans l'ensemble, en 2009, l'AMA a récolté plus de contributions qu'elle ne l'avait anticipé et en est reconnaissante à l'égard de ses partenaires.

En 2009, le dollar américain est demeuré fort par rapport au dollar canadien et au franc suisse au premier trimestre, puis a connu une baisse en fin d'année. Cette force relative du dollar américain a permis à l'Agence de réaliser des profits sur change de 669 000 \$. Ces gains, combinés au taux élevé de contributions, expliquent l'excédent de revenus sur dépenses de 1,7 M \$ US pour la clôture de l'exercice financier au 31 décembre 2009. Cependant, il importe de noter que cet excédent de revenus sur dépenses ne tient pas compte des dépenses en immobilisations survenues au cours de l'année dans le cadre du développement de notre site Web, du système ADAMS et de l'ajout d'équipements informatiques. Ces dépenses en immobilisations seront amorties sur une période de quatre ans.

Dans l'ensemble, les départements de l'AMA ont atteint près de 90% de leurs objectifs budgétaires respectifs et ont su ainsi mener à terme tous les projets prévus dans le cadre de leurs budgets, notant quelques projets qui ont été moins coûteux qu'anticipés.

Pour la première fois, ADAMS a été utilisé lors des Jeux olympiques de Vancouver, en février 2010. En 2009, cela a nécessité beaucoup de préparation et d'améliorations au système. L'AMA s'engage à continuer à développer le système ADAMS afin de le rendre plus convivial et performant. Ce projet a été amorcé en 2009 et se poursuivra en 2010 et 2011.

Les frais de litige ont été contrôlés, malgré un certain nombre de cas onéreux tels que celui d'Alejandro Valverde découlant de l'Opération Puerto en Espagne. Cependant, tout porte à croire que les frais de litiges pourraient augmenter de façon considérable en 2010, à la lumière des nouvelles règles du TAS qui exigent le paiement des frais en avance pour tout appel déposé par une autorité nationale.

L'AMA a poursuivi les échanges avec ses partenaires européens en multipliant les réunions, les conférences et les rencontres en Europe, particulièrement auprès de la Commission européenne. Ces échanges continus ont permis d'améliorer les relations avec nos partenaires européens qui, nous l'espérons, se consolideront davantage en 2010 dans le cadre du traité de Lisbonne. Les questions touchant la protection des données ont été largement abordées en 2009 et la plupart d'entre elles ont été réglées. L'AMA s'engage pleinement à poursuivre sa collaboration avec l'Europe afin de mettre de l'avant des solutions pratiques pour régler toutes les questions non résolues.

Les revenus en intérêts et les gains sur cession de placements ont légèrement excédé les prévisions budgétées à 736 000 \$ US et se veut le résultat d'une politique en matière d'investissements à faibles risques présentée par le Comité exécutif de l'AMA.

Une réserve de 2,4 M \$ US a été constituée afin de limiter les risques potentiels liés aux contributions non versées ou aux contributions suspendues en raison de conjonctures économique ou politique. Si de telles situations devaient survenir, cette réserve permettrait à l'AMA de disposer de quelques mois de liquidité. Le Conseil de fondation de l'AMA a jugé que la création d'une telle réserve constituait une pratique de gestion prudente.

Dans l'ensemble, la situation financière de l'AMA demeure stable et la direction de l'Agence s'est engagée à maintenir un contrôle serré sur les dépenses de l'Agence. L'AMA continuera à collaborer étroitement avec ses partenaires afin de s'assurer qu'il n'y ait aucun affaiblissement dans le soutien des activités de lutte contre le dopage.

Pour obtenir plus de détails, consultez :
[www.wada-ama.org/fr/Ressources/
Publications](http://www.wada-ama.org/fr/Ressources/Publications)



Budget 2009

24 905 824 \$ US

Contribution du CIO

au 31/12/2009

12 452 912 \$ US

Contribution du secteur public

au 31/12/2009

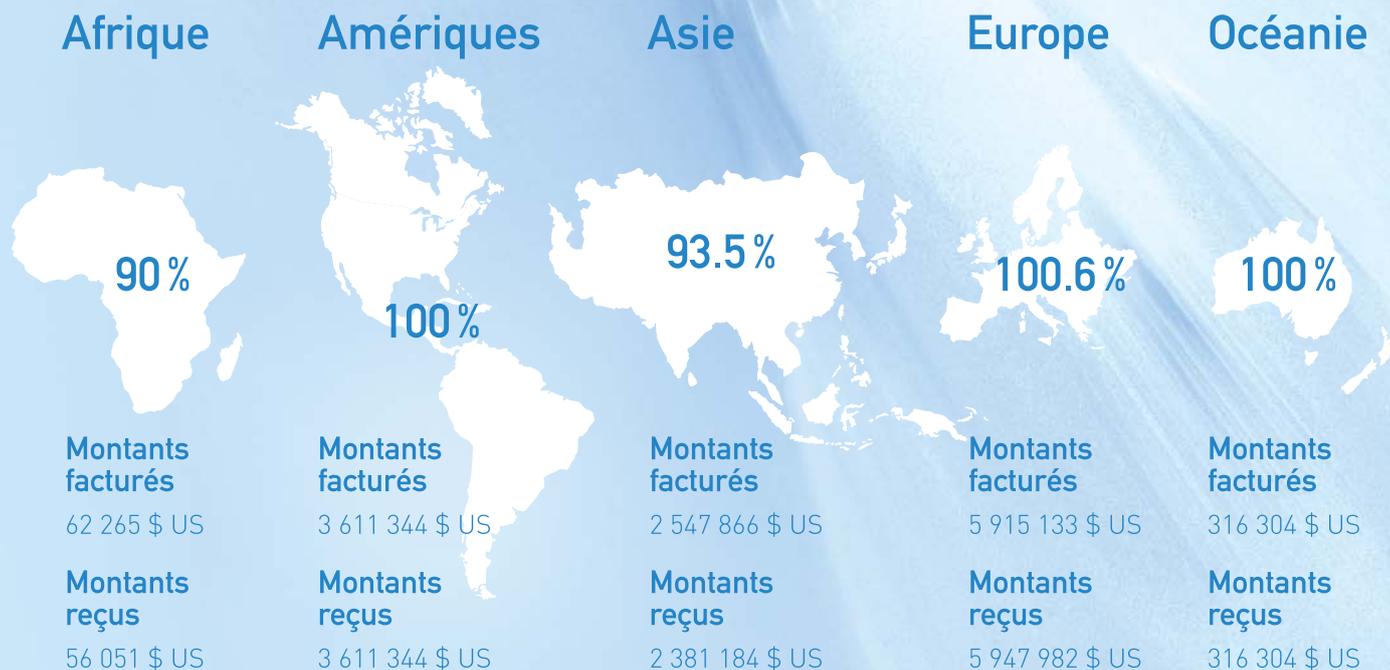
12 312 865 \$ US

Le CIO verse dollar pour dollar l'équivalent de toute contribution du secteur public. 100 % des contributions ont été reçues au 18 décembre 2009.

Solde dû : 140 047 \$ US

Contributions du secteur public par région

Montants facturés et montants reçus au 31 décembre 2009 pour l'année budgétaire 2009



Contributions additionnelles : 333 047 \$ US

FINANCES



Rapport de l'organe de révision
au Conseil de fondation de
Agence mondiale antidopage
Lausanne

PricewaterhouseCoopers SA
avenue C.-F.-Ramuz 45
Case postale
1001 Lausanne
Switzerland
Tél: +41 (58) 792 81 00
Fax: +41 (58) 792 81 10
www.pwc.ch

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de Agence mondiale antidopage, comprenant le bilan, l'état des activités, le tableau de financement, l'état du résultat global et du mouvement des fonds propres et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2009.

Responsabilité du Conseil de fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux International Financial Reporting Standards (IFRS), aux dispositions légales et à l'acte de fondation, incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels, afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses ainsi qu'aux International Standards on Auditing. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2009 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats en conformité avec les International Financial Reporting Standards (IFRS) et sont conformes à la loi suisse et à l'acte de fondation.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 83b al. 3 CC en relation avec l'art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 83b al. 3 CC en relation avec l'art. 728a al. 1 chiff. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil de fondation.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers SA



Felix Roth
Expert-réviseur
Réviseur responsable



Pierre-Alain Dévaud
Expert-réviseur

Lausanne, le 9 mai 2010

Annexe:

Comptes annuels (bilan, état des activités, tableau de financement, état du résultat global et du mouvement des fonds propres et annexe)

Bilan au 31 décembre

(en francs suisses avec montants en dollars US audités à titre d'information complémentaire - note 2 A)

	Notes	2009 USD	2008 USD	2009 CHF	2008 CHF
Actifs					
Actifs circulants					
Liquidités	4	15 315 826	12 801 717	15 857 254	13 651 762
Débiteurs	6	527 220	967 933	545 858	1 032 206
Autres actifs circulants	7	3 353 993	2 744 548	3 472 561	2 926 787
		<u>19 197 039</u>	<u>16 514 198</u>	<u>19 875 673</u>	<u>17 610 755</u>
Actifs à long terme					
Placements disponibles à la vente	5b	12 086 784	12 415 148	12 514 065	13 239 527
Immobilisations corporelles	8	541 390	637 477	560 529	679 807
Immobilisations incorporelles	9	3 182 891	2 440 024	3 295 410	2 602 045
		<u>15 811 065</u>	<u>15 492 649</u>	<u>16 370 004</u>	<u>16 521 379</u>
Total des actifs		<u>35 008 104</u>	<u>32 006 847</u>	<u>36 245 677</u>	<u>34 132 134</u>
Passifs et fonds propres					
Engagements à court terme					
Créanciers		379 808	266 997	393 237	284 729
Charges à payer	10	2 127 890	2 022 624	2 203 113	2 156 928
Contributions reçues d'avance		1 598 433	770 405	1 654 939	821 561
Total des passifs		<u>4 106 131</u>	<u>3 060 026</u>	<u>4 251 289</u>	<u>3 263 218</u>
Fonds propres					
Capital de fondation	11	4 829 281	4 688 671	5 000 000	5 000 000
Ajustement de conversion sur capital de fondation en USD		(822 781)	(682 171)	-	-
Différences de conversion cumulées		-	-	(6 742 163)	(5 788 568)
Réserve pour litiges	12a	1 500 000	1 500 000	1 553 027	1 599 602
Réserve d'opération	12b	2 400 000	-	2 484 842	-
Gains cumulatifs sur placements disponibles à la vente		280 484	63 497	290 400	67 713
Excédent de revenus sur dépenses reporté		22 714 989	23 376 824	29 408 282	29 990 169
Total des fonds propres		<u>30 901 973</u>	<u>28 946 821</u>	<u>31 994 388</u>	<u>30 868 916</u>
Total des passifs et des fonds propres		<u>35 008 104</u>	<u>32 006 847</u>	<u>36 245 677</u>	<u>34 132 134</u>

État des activités pour les exercices terminés le 31 décembre

(en francs suisses avec montants en dollars US audités à titre d'information complémentaire - note 2 A)

	Notes	2009 USD	2008 USD	2009 CHF	2008 CHF
Revenus					
Contributions annuelles	13	25 343 032	24 878 905	27 745 708	26 798 002
Subventions	14	1 939 542	1 628 390	2 123 423	1 754 000
Autres	15	185 317	169 980	202 886	183 092
Total des revenus		27 467 891	26 677 275	30 072 017	28 735 094
Dépenses opérationnelles					
Salaires et autres charges de personnel	16	7 464 975	7 487 210	8 172 700	8 064 756
Frais de voyage et de logement		2 627 010	3 275 024	2 876 065	3 527 651
Information et communication		100 545	129 415	110 077	139 397
Frais de tests		1 415 457	1 649 136	1 549 651	1 776 347
Frais d'accréditation		316 531	265 558	346 540	286 042
Subventions de projets de recherche	17	6 478 044	6 307 661	7 092 203	6 794 219
Autres subventions		244 667	-	267 863	-
Éducation		43 099	6 947	47 185	7 483
Frais de consultants sur projets		2 197 101	3 055 342	2 405 400	3 291 024
Frais administratifs		2 693 838	2 962 394	2 949 230	3 190 905
Frais informatiques		2 321 770	1 603 902	2 541 888	1 727 624
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles		1 128 148	856 619	1 235 104	922 696
		27 031 185	27 599 208	29 593 906	29 728 144
Excédent de revenus sur dépenses (de dépenses sur revenus) avant produits financiers		436 706	(921 933)	478 111	(993 050)
Produits financiers (charges)					
Intérêts		679 830	968 401	744 282	1 043 103
Gains sur disposition de placements disponibles à la vente		57 036	13 610	62 443	14 658
Frais bancaires		(104 444)	(100 699)	(114 346)	(108 466)
Gains de change nets (pertes)		669 037	(638 272)	732 465	(687 507)
		1 301 459	243 040	1 424 844	261 788
Excédent de revenus sur dépenses (de dépenses sur revenus) de l'exercice		1 738 165	(678 893)	1 902 955	(731 262)

Tableau de financement pour les exercices terminés le 31 décembre

(en francs suisses avec montants en dollars US audités à titre d'information complémentaire - note 2 A)

	2009 USD	2008 USD	2009 CHF	2008 CHF
Activités opérationnelles				
Excédent de revenus sur dépenses (de dépenses sur revenus) de l'exercice	1 738 165	(678 893)	1 902 955	(731 262)
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	1 128 148	856 619	1 235 104	922 696
Intérêts	(679 830)	(968 401)	(744 282)	(1 043 103)
Gains sur disposition de placements disponibles à la vente	(57 036)	(13 610)	(62 443)	(14 658)
Variation des				
Débiteurs	440 713	(152 799)	482 495	(164 586)
Autres actifs circulants	(646 116)	(168 410)	(707 373)	(181 401)
Créanciers	120 104	(946)	131 489	(1 019)
Charges à payer	105 266	(160 352)	115 247	(172 721)
Contributions reçues d'avance	828 028	(887 398)	906 530	(955 850)
Liquidités nettes générées par (utilisées pour) les activités opérationnelles	2 977 442	(2 174 190)	3 259 722	(2 341 904)
Activités d'investissement				
Acquisition d'immobilisations corporelles	(97 665)	(536 009)	(106 924)	(577 355)
Acquisition d'immobilisations incorporelles	(1 684 556)	(1 504 358)	(1 844 262)	(1 620 401)
Intérêts reçus	716 501	1 012 024	784 429	1 090 089
Acquisition de placements	(3 829 480)	(6 400 000)	(4 192 539)	(6 893 680)
Produits sur disposition de placements	4 431 867	8 145 925	4 852 036	8 774 280
Liquidités nettes générées par (utilisées pour) les activités d'investissement	(463 333)	717 582	(507 260)	772 933
Augmentation (diminution) des liquidités	2 514 109	(1 456 608)	2 752 462	(1 568 971)
Effets des modifications de cours de change	-	-	(546 970)	(939 103)
Liquidités au début de l'exercice	12 801 717	14 258 325	13 651 762	16 159 836
Liquidités à la fin de l'exercice	15 315 826	12 801 717	15 857 254	13 651 762

État du résultat global et du mouvement des fonds propres pour les exercices terminés les 31 décembre

(en francs suisses avec montants en dollars US audités à titre d'information complémentaire - note 2 A)

	Capital de fondation USD	Ajustement de conversion cumulatif sur capital de fondation USD	Réserve pour les litiges USD	Réserve d'opération USD	Gains cumulatifs sur les placements disponibles à la vente USD	Excédent des revenus sur les dépenses reporté USD	Total USD
Solde au 1^{er} janvier 2008	4 411 656	(405 156)	1 500 000	-	202 433	24 055 717	29 764 650
Excédent de dépenses sur revenus de l'exercice	-	-	-	-	-	(678 893)	(678 893)
Pertes sur placements disponibles à la vente	-	-	-	-	(138 936)	-	(138 936)
Mouvement de change	277 015	(277 015)	-	-	-	-	-
Perte globale de l'exercice							(817 829)
Solde au 31 décembre 2008	4 688 671	(682 171)	1 500 000	-	63 497	23 376 824	28 946 821
Excédent de revenus sur dépenses de l'exercice	-	-	-	-	-	1 738 165	1 738 165
Transfert à la réserve d'opération	-	-	-	2 400 000	-	(2 400 000)	-
Gains sur placements disponibles à la vente	-	-	-	-	216 987	-	216 987
Mouvement de change	140 610	(140 610)	-	-	-	-	-
Bénéfice global de l'exercice							1 955 152
Solde au 31 décembre 2009	4 829 281	(822 781)	1 500 000	2 400 000	280 484	22 714 989	30 901 973

	Capital de fondation CHF	Différences de conversion cumulées CHF	Réserve pour les litiges CHF	Réserve d'opération CHF	Gains cumulatifs sur les placements disponibles à la vente CHF	Excédent des revenus sur les dépenses reporté CHF	Total CHF
Solde au 31 décembre 2007 et au 1^{er} janvier 2008	5 000 000	(3 916 795)	1 700 042	-	229 429	30 721 431	33 734 107
Excédent de dépenses sur revenus de l'exercice	-	-	-	-	-	(731 262)	(731 262)
Pertes sur placements disponibles à la vente	-	-	-	-	(161 716)	-	(161 716)
Mouvement de change	-	(1 871 773)	(100 440)	-	-	-	(1 972 213)
Perte globale de l'exercice							(2 865 191)
Solde au 31 décembre 2008 et au 1^{er} janvier 2009	5 000 000	(5 788 568)	1 599 602	-	67 713	29 990 169	30 868 916
Excédent de revenus sur dépenses de l'exercice	-	-	-	-	-	1 902 955	1 902 955
Transfert à la réserve d'opération	-	-	-	2 484 842	-	(2 484 842)	-
Gains sur placements disponibles à la vente	-	-	-	-	222 687	-	222 687
Mouvement de change	-	(953 595)	(46 575)	-	-	-	(1 000 170)
Bénéfice global de l'exercice							1 125 472
Solde au 31 décembre 2009	5 000 000	(6 742 163)	1 553 027	2 484 842	290 400	29 408 282	31 994 388

Annexe aux états financiers

31 décembre 2009

1. Activités

L'Agence mondiale antidopage (ci-après l'« AMA » ou l'« Agence »), domiciliée à Lausanne, en Suisse, est une Fondation sans but lucratif qui a été constituée à Lausanne le 10 novembre 1999 et qui est régie par les règles du Code civil suisse. Le 2 juin 2002, le bureau principal de l'AMA a été officiellement transféré à Montréal, au Canada, selon une décision prise par le Conseil de fondation le 21 août 2001 à Tallinn, en Estonie. Le bureau de Lausanne devient ainsi une succursale. Cependant, l'AMA reste une Fondation de droit suisse avec son siège inscrit à Lausanne, en Suisse.

La mission de l'AMA est de promouvoir et de coordonner sur le plan international la lutte contre le dopage dans le sport sous toutes ses formes. L'Agence travaille en collaboration avec des organisations intergouvernementales, des gouvernements (ci-après les « autorités publiques ») et d'autres organisations privées et publiques engagées dans la lutte contre le dopage dans le sport, notamment le Comité International Olympique, les Fédérations Internationales, les Comités Nationaux Olympiques et les athlètes.

Depuis le 1^{er} janvier 2002, le Mouvement olympique et les autorités publiques impliquées dans la mission de l'AMA participent en parts égales au financement de l'AMA. Auparavant, le Mouvement olympique contribuait exclusivement au financement de l'AMA.

2. Base de présentation et résumé des principes comptables essentiels

A. Base de présentation et modifications des principes comptables

Les présents états financiers ont été approuvés par le Conseil de fondation de l'AMA le 9 mai 2010 et ne peuvent plus être modifiés après leur approbation. Les états financiers de l'AMA pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009 ont été préparés selon les Normes internationales d'information financière (International Financial Reporting Standards (les « IFRS »)) et en accord avec les exigences du droit suisse.

Ces états financiers ont été établis selon la convention du coût historique, à l'exception des placements disponibles à la vente qui sont présentés à la juste valeur. La préparation des états financiers conformément aux IFRS nécessite de retenir certaines estimations comptables déterminantes. La direction est également amenée à exercer son jugement lors de l'application des méthodes comptables de l'AMA. En particulier, les domaines pour lesquels les enjeux sont plus élevés en termes de jugement ou de complexité sont la définition de la monnaie fonctionnelle et la comptabilisation des subventions de projets de recherche décrits ci-dessous.

Le dollar US (USD) a été adopté comme monnaie fonctionnelle étant donné que la majeure partie des opérations (les encaissements comme les dépenses) sont réalisées en dollars US. La monnaie de présentation est le franc suisse (CHF) pour satisfaire aux exigences légales suisses. Les actifs et les passifs sont convertis du dollar US au franc suisse aux taux en vigueur à la date de clôture. Le capital de fondation en francs suisses est maintenu au taux historique. Le capital de fondation est présenté au taux de clôture en dollars US. La différence de change qui en découle est enregistrée dans l'Ajustement de conversion cumulé sur le capital de fondation en USD dans les fonds propres. L'état des activités est converti en francs suisses au taux moyen de l'exercice. Toutes les différences de change résultant de ces conversions sont enregistrées dans le compte de Différences de conversion cumulées. Le tableau de financement est converti en francs suisses au taux moyen de l'exercice. La différence de change en résultant est présentée séparément dans le tableau de financement.

Les chiffres en dollars US sont inclus à titre d'information complémentaire.

L'AMA a adopté les nouvelles normes IFRS suivantes : IFRS 7, *Instruments financiers : informations à fournir* (amendement) — en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2009. L'amendement requiert une meilleure communication d'informations sur les évaluations à la juste valeur et sur le risque lié aux liquidités. En particulier, l'amendement exige que les informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur soient établies d'après une hiérarchie de la juste valeur à plusieurs niveaux. Comme le changement de principe comptable n'entraîne que la publication d'informations supplémentaires, il n'y a aucun impact sur l'excédent de revenus sur les dépenses.

IAS 1 (révisé), *Présentation des états financiers* — en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2009. La norme révisée interdit de présenter dans le tableau des capitaux propres les éléments de revenus et de charges non attribuables aux propriétaires, et requiert que ces éléments soient présentés séparément des variations attribuables aux propriétaires. Par conséquent, l'AMA présente un état des revenus complets et variations dans les fonds propres dans la mesure où il n'y a pas d'éléments de variation de fonds propres non attribuables aux propriétaires qui nécessiteraient un état séparé. Le changement de principe comptable n'influant que sur la présentation, il n'y a aucun impact sur l'excédent des revenus sur les dépenses.

D'autres normes, amendements ou interprétations entrés en vigueur en 2009 ne concernent pas l'AMA. L'AMA n'a pas non plus adopté d'autres normes, amendements ou interprétations de manière anticipée.

Annexe aux états financiers

31 décembre 2009

B. Conversion des monnaies étrangères

Les revenus et les dépenses en monnaies étrangères sont comptabilisés aux taux de change en vigueur à la date des transactions. Les gains et les pertes générés par le règlement de ces transactions et par la conversion des actifs et des passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont comptabilisés à l'état des activités. Les éléments non monétaires libellés en monnaies étrangères, qui sont évalués au coût historique, sont convertis en utilisant le taux de change en vigueur à la date de la transaction.

C. Liquidités

Les liquidités se composent de la trésorerie et des dépôts bancaires librement disponibles ayant une échéance initiale inférieure ou égale à trois mois.

D. Instruments financiers

L'Agence classe ses actifs financiers dans les catégories suivantes : actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance, prêts et créances ainsi qu'actifs disponibles à la vente. Le classement dépend des raisons ayant motivé l'acquisition des actifs financiers. La direction détermine le classement de ses actifs financiers lors de la comptabilisation initiale et reconsidère leur désignation à chaque date de clôture.

Placements détenus jusqu'à leur échéance

Les placements détenus jusqu'à leur échéance sont des actifs financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables, d'une échéance fixe que l'AMA a l'intention manifeste et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance. Les actifs financiers rattachés à cette catégorie sont inclus dans les actifs circulants, s'ils ont une échéance de moins de 12 mois après la date du bilan, sinon dans les actifs à long terme.

Les actifs détenus jusqu'à leur échéance sont initialement comptabilisés à leur juste valeur et ensuite comptabilisés à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ils sont inclus dans les actifs circulants, hormis ceux dont l'échéance est supérieure à 12 mois après la date du bilan. Ces derniers sont classés dans les actifs à long terme. Les prêts et créances sont comptabilisés au bilan, au poste Débiteurs.

Les prêts et créances sont initialement comptabilisés à leur juste valeur et ensuite comptabilisés à leur coût amorti, déduction faite de la provision pour créances douteuses ou de leur dépréciation, selon le cas.

Actifs disponibles à la vente

Les actifs disponibles à la vente ne sont pas des dérivés et sont soit désignés dans cette catégorie ou encore ils ne se qualifient pas dans une autre catégorie. Ils sont inclus dans les actifs à long terme sauf si la direction a l'intention d'en disposer au cours des 12 mois suivant la date du bilan. Les actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisés au bilan, au poste Placements disponibles à la vente.

Les actifs disponibles à la vente sont initialement comptabilisés à leur juste valeur plus les frais de transaction, et ensuite comptabilisés à leur juste valeur. Les gains ou les pertes causés par les variations de juste valeur sont présentés dans les fonds propres comme « Gains ou pertes cumulatifs sur placements disponibles à la vente ».

Lorsque les actifs désignés comme étant disponibles à la vente sont vendus ou dévalués, les ajustements cumulés de juste valeur reconnus dans les fonds propres sont inclus dans l'état des activités comme « Gains ou pertes sur disposition de placements disponibles à la vente ».

Les intérêts sur les placements désignés comme étant disponibles à la vente sont calculés en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif et sont enregistrés à l'état des activités dans la catégorie produits financiers.

La juste valeur des placements cotés est établie selon le cours acheteur actuel. Lorsque le marché, pour un actif financier, n'est pas actif (et pour les placements non cotés), l'AMA établit la juste valeur en utilisant des techniques d'évaluation. Ces dernières incluent l'utilisation de récentes transactions sans lien de dépendance, des références à d'autres instruments qui sont substantiellement les mêmes, l'analyse de flux de trésorerie actualisés et des modèles d'évaluation des options faisant un usage maximal des données du marché et reposant autant que possible sur les données propres à l'entité.

Annexe aux états financiers

31 décembre 2009

L'AMA a adopté l'amendement de la IFRS 7, *Instruments financiers : informations à fournir* avec effet au 1^{er} janvier 2009, qui -requiert de fournir une information sur l'évaluation à la juste valeur selon la hiérarchie suivante :

- Prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques (Niveau 1);
- Données autres que les prix cotés visés au Niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix (Niveau 2);
- Données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché (données non observables) (Niveau 3).

Dans une large mesure, l'évaluation des actifs à la juste valeur par le résultat de l'AMA se fait sur la base des prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs (Niveau 1).

L'AMA s'assure, à chaque date du bilan, qu'il y a une évidence objective que les actifs financiers ou que chaque groupe d'actifs financiers ne doivent pas être dévalués. Lorsque cette situation est présente pour des actifs financiers disponibles à la vente, la perte cumulative, mesurée par la différence entre le prix d'acquisition et la juste valeur actuelle, déduction faite de toute dévaluation des actifs financiers enregistrée précédemment à l'état des activités, est retirée des fonds propres et enregistrée à l'état des activités.

Les achats et les ventes courants d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de règlement. L'AMA évalue à chaque clôture s'il existe un indicateur objectif de dépréciation d'un actif financier. Les actifs financiers sont sortis du bilan lorsque les droits de percevoir un flux de trésorerie découlant de ces actifs ont expiré ou ont été cédés, et que l'AMA a transféré la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété.

E. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition, déduction faite des amortissements cumulés. Les améliorations locatives sont amorties sur le moindre de la durée résiduelle du bail et leur durée d'utilisation prévue. Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire basée sur la durée de vie utile des immobilisations, comme suit :

Matériel informatique	2,5 ans
Matériel de bureau	4 ans
Améliorations locatives.....	5 ans

F. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont composées du logiciel ADAMS (Anti-Doping Administration & Management System) et sont comptabilisées au coût d'acquisition, déduction faite des amortissements cumulés. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur une période de quatre ans qui est la durée de vie utile des immobilisations.

L'ensemble des coûts engagés pour acquérir et mettre en place les logiciels achetés est capitalisé.

G. Crédits-bails

La location de matériel informatique et de logiciels pour lesquels les avantages et les risques inhérents à la propriété ont été effectivement transférés à l'Agence sont classés comme des crédits-bails financiers. Les crédits-bails financiers sont comptabilisés à la date du contrat au plus faible de la juste valeur du bien loué ou de la valeur actuelle des paiements minimaux. Chaque paiement est alloué entre la dette et les charges financières pour obtenir un taux constant sur le solde du financement dû. Les intérêts du coût de financement sont imputés à l'état des activités sur la période de location. Les crédits-bails pour lesquels une part importante des avantages et des risques inhérents à la propriété est conservée par le bailleur sont classés comme des crédits-bails opérationnels, auquel cas les paiements sont imputés à l'état des activités sur une base linéaire durant la période de location. L'AMA n'a à l'heure actuelle aucun crédit-bail financier.

H. Constatation des revenus

Contributions annuelles

Les contributions annuelles des autorités publiques participant à la lutte contre le dopage dans le sport et du Mouvement olympique sont constatées à titre de revenu dans la période au cours de laquelle elles sont dues. Les versements reçus en avance liés aux activités du prochain exercice sont différés et présentés comme contributions reçues d'avance au bilan. Les contributions annuelles qui n'ont pas été payées à la fin de l'exercice ne seront constatées que lorsqu'elles seront encaissées.

Annexe aux états financiers

31 décembre 2009

Produits financiers

Les intérêts créanciers sont constatés sur la base de leur rendement effectif.

Subventions

Les subventions sont constatées à titre de revenu lorsqu'il y a une garantie suffisante que les subventions seront reçues, et que l'AMA se conformera à toutes les conditions requises.

Autres

Les frais d'accréditation de laboratoires et de réaccréditation sont constatés à la date de paiement, date à laquelle l'accréditation prend effet.

I. Impôts sur les bénéfices

L'AMA est exemptée du paiement d'impôts sur les bénéfices.

J. Subventions de projets de recherche

Les subventions de projets de recherche sont accordées pour des projets précis et payées par l'AMA annuellement. Un paiement initial de 80 % du montant accordé est effectué, de même qu'un paiement du solde de 20 % à l'obtention du rapport annuel du projet de recherche. Ces subventions couvrent une période de recherche de 12 mois. Elles sont constatées à titre de charge sur une base linéaire à partir de la date à laquelle le montant est dû et selon les conditions du contrat.

K. Normes, interprétations et amendements aux normes existantes non encore en vigueur

Certains standards, amendements et interprétations des standards actuels qui ont été publiés et qui seront applicables pour les périodes comptables s'ouvrant le ou après le 1^{er} janvier 2010 ou pour des périodes ultérieures n'ont pas été adoptés par anticipation par l'AMA. L'AMA considère pour l'instant qu'aucun d'eux n'aura d'impact sur ses états financiers cumulés.

3. Gestion du risque financier

1. Facteurs de risque financier

De par la nature internationale de ses activités, l'AMA est exposée aux risques financiers tels le risque de change, le risque de taux d'intérêt, le risque de liquidité et le risque de crédit.

La gestion du risque est assurée par la direction en fonction des politiques approuvées par le Conseil de fondation. La direction identifie, évalue et s'assure de couvrir les risques financiers.

[a] Risque de change

L'AMA est exposée au risque de change principalement en raison du fait que la plupart de ses revenus sont générés en dollars US, alors que ses dépenses opérationnelles sont essentiellement en dollars US et en dollars canadiens. Au 31 décembre 2009, l'AMA a utilisé des colliers et des dépôts bancaires en dollars US, en francs suisses, en dollars canadiens et en euros pour réduire partiellement l'exposition au risque.

Au 31 décembre 2009, si le dollar canadien s'était déprécié de 5 % comparativement au dollar US et que toutes les autres variables étaient demeurées constantes, l'excédent de revenus sur dépenses de l'exercice aurait été 110 422 CHF (106 652 USD) supérieur (l'excédent de dépenses sur revenus aurait été de 320 465 CHF (300 444 USD) inférieur en 2008), principalement en raison des pertes de change sur la conversion des liquidités nominées en dollars canadiens. L'excédent de revenus sur dépenses est moins sensible en 2009 qu'en 2008 aux mouvements du taux de change du dollar US en raison du montant moins important de liquidités nominées en dollars canadiens.

Au 31 décembre 2009, si le franc suisse s'était déprécié de 2 % comparativement au dollar US et que toutes les autres variables étaient demeurées constantes, l'excédent de revenus sur dépenses de l'exercice aurait été de 22 460 CHF (21 693 USD) supérieur (l'excédent de dépenses sur revenus aurait été de 32 677 CHF (30 635 USD) inférieur en 2008), principalement en raison des pertes de change sur la conversion des liquidités nominées en francs suisses.

Annexe aux états financiers

31 décembre 2009

(b) Risque de taux d'intérêt

L'AMA est exposée au risque de taux d'intérêt par l'incidence des variations de taux sur les actifs portant intérêt. Au 31 décembre 2009, les seuls actifs portant intérêt de l'AMA sont les liquidités et les placements disponibles à la vente.

Au 31 décembre 2009, si le taux d'intérêt avait été de 0,25 % inférieur et que toutes les autres variables avaient été constantes, les fonds propres auraient été de 62 175 CHF (60 052 USD) supérieurs (80 250 CHF (75 281 USD) en 2008), en raison d'une augmentation de la juste valeur des obligations désignées comme étant disponibles à la vente.

(c) Risque de liquidité

L'AMA a besoin de maintenir un niveau de liquidités suffisamment élevé pour financer ses activités courantes. En l'absence de facilités de financement bancaire, elle dépend du versement régulier des contributions de la part des parties concernées pour satisfaire ses besoins en liquidités.

(d) Risque de crédit

La plupart des revenus de l'AMA sont générés par les contributions qui sont constatées à l'état des activités au moment de l'encaissement. Les revenus générés par les subventions sont estimés recouvrables dans leur totalité par l'AMA. L'AMA a des directives destinées à limiter son exposition au risque de crédit et d'investissement. L'AMA est exposée à un risque minimal sur ses comptes débiteurs en raison du fait que les montants importants proviennent du gouvernement du Québec pour les taxes sur la valeur ajoutée (TVQ) et des impôts anticipés à recouvrer. Les liquidités et les placements disponibles à la vente sont placés auprès d'importantes banques. Le tableau ci-dessous indique le solde détenu aux trois principales banques à la date du bilan, sous la forme de liquidités et de dépôts à terme.

Banque	Cote	2009 Solde		Cote	2008 Solde	
		USD	CHF		USD	CHF
UBS	Aa3	10 502 035	10 873 292	Aa2	5 729 986	6 110 463
Lombard Odier Darier Hentsch	AA-	3 068 323	3 176 791	AA-	5 520 103	5 886 643
Scotia	Aa1	1 703 359	1 763 574	Aa1	1 520 491	1 621 453
		<u>15 273 717</u>	<u>15 813 657</u>		<u>12 770 580</u>	<u>13 618 559</u>

Les placements disponibles à la vente sont principalement composés d'obligations émises par d'importantes sociétés et entités gouvernementales.

(e) Gestion du risque relatif au capital

Lorsqu'elle gère son capital, l'AMA a comme objectif de maintenir un niveau approprié de capital afin de développer de nouveaux programmes et de participer à de nouvelles activités. Le capital de fondation, la réserve pour litiges et la réserve d'opération sont considérés pour la gestion du risque relatif au capital.

2. Estimation de la juste valeur

Au 31 décembre 2009, la juste valeur des liquidités, des débiteurs et des autres actifs circulants, ainsi que des créanciers, des charges à payer et des contributions reçues d'avance ne diffèrent pas de façon importante de leur valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée de la date du bilan. Au 31 décembre 2009, aucun actif financier n'était dévalué ou échu.

Annexe aux états financiers

31 décembre 2009

4. Liquidités

	2009 USD	2008 USD	2009 CHF	2008 CHF
Liquidités en espèces	9,453,691	3,183,473	9,787,888	3,394,858
Dépôts bancaires				
en dollars US	3,485,803	2,005,903	3,609,029	2,139,097
en dollars canadiens	583,679	4,952,821	604,312	5,281,693
en francs suisses	869,270	1,192,879	900,000	1,272,087
en euros	923,383	1,466,641	956,025	1,564,027
	<u>15,315,826</u>	<u>12,801,717</u>	<u>15,857,254</u>	<u>13,651,762</u>

Les liquidités en espèces et les dépôts bancaires sont placés dans d'importantes banques suisses et canadiennes et soumis aux taux d'intérêt courants.

5. Instruments financiers

a) Instruments financiers par catégorie

Au 31 décembre 2009	Prêts et créances		Disponibles à la vente		Total	
	USD	CHF	USD	CHF	USD	CHF
Actifs selon le bilan						
Actifs circulants						
Liquidités (note 4)	15 315 826	15 857 254	-	-	15 315 826	15 857 254
Débiteurs (note 6)	527 220	545 858	-	-	527 220	545 858
Actifs à long terme						
Placements disponibles à la vente (note 5b))	-	-	12 086 784	12 514 065	12 086 784	12 514 065
Total	<u>15 843 046</u>	<u>16 403 112</u>	<u>12 086 784</u>	<u>12 514 065</u>	<u>27 929 830</u>	<u>28 917 177</u>

Au 31 décembre 2008	Prêts et créances		Disponibles à la vente		Total	
	USD	CHF	USD	CHF	USD	CHF
Actifs selon le bilan						
Actifs circulants						
Liquidités (note 4)	12 801 717	13 651 762	-	-	12 801 717	13 651 762
Débiteurs (note 6)	967 933	1 032 206	-	-	967 933	1 032 206
Actifs à long terme						
Placements disponibles à la vente (note 5b))	-	-	12 415 148	13 239 527	12 415 148	13 239 527
Total	<u>13 769 650</u>	<u>14 683 968</u>	<u>12 415 148</u>	<u>13 239 527</u>	<u>26 184 798</u>	<u>27 923 495</u>

Annexe aux états financiers

31 décembre 2009

b) Placements disponibles à la vente

	2009 USD	2008 USD	2009 CHF	2008 CHF
Obligations en dollars US	11 133 198	11 336 238	11 526 768	12 088 976
Produits structurés en dollars US	500 000	1 078 910	517 676	1 150 551
Obligations en euros	453 586	-	469 621	-
	<u>12 086 784</u>	<u>12 415 148</u>	<u>12 514 065</u>	<u>13 239 527</u>

Les obligations portent intérêt à des taux variant de 3,375 % à 6,125 % et viennent à échéance de janvier 2010 à octobre 2015. Les produits structurés sont à capital garanti et viendront à échéance le 8 février 2010.

6. Débiteurs

	2009 USD	2008 USD	2009 CHF	2008 CHF
Autres débiteurs	235 122	320 483	243 434	341 764
Débiteurs TVQ	252 522	293 765	261 449	313 271
Impôts anticipés à recouvrer	9 182	114 159	9 507	121 740
Garantie de loyer et cautions	22 574	226 719	23 372	241 774
Intérêts à recevoir sur placements à long terme	7 820	12 807	8 096	13 657
	<u>527 220</u>	<u>967 933</u>	<u>545 858</u>	<u>1 032 206</u>

Les dépôts de garantie pour les locaux du bureau régional d'Uruguay se chiffrent à 23 372 CHF (22 574 USD) (23 702 CHF (22 226 USD) en 2008). Le dépôt de garantie pour les frais de carte de crédit de 213 280 CHF (200 000 USD en 2008), n'est plus requis en 2009.

7. Autres actifs circulants

	2009 USD	2008 USD	2009 CHF	2008 CHF
Charges payées d'avance	605 586	854 175	626 994	910 893
Charges payées d'avance — Jeux Olympiques	404 884	-	419 197	-
Intérêts courus	233 482	270 153	241 736	288 091
Subventions de recherche scientifique payées d'avance 2005	64 993	157 078	67 291	167 508
Subventions de recherche scientifique payées d'avance 2006	144 921	486 612	150 044	518 923
Subventions de recherche scientifique payées d'avance 2007	407 076	562 747	421 467	600 114
Subventions de recherche scientifique payées d'avance 2008	795 150	392 056	823 259	418 089
Subventions de recherche scientifique payées d'avance 2009	643 480	-	666 228	-
Programme de surveillance payé d'avance	-	8 334	-	8 887
Subventions de recherche en sciences sociales payées d'avance 2007	-	3 299	-	3 518
Subventions de recherche en sciences sociales payées d'avance 2008	17 350	10 094	17 963	10 764
Subventions de recherche en sciences sociales payées d'avance 2009	37 071	-	38 382	-
	<u>3 353 993</u>	<u>2 744 548</u>	<u>3 472 561</u>	<u>2 926 787</u>

Annexe aux états financiers

31 décembre 2009

8. Immobilisations corporelles

	Matériel informatique		Matériel de bureau		Améliorations locatives		Total	
	USD	CHF	USD	CHF	USD	CHF	USD	CHF
Exercice terminé le 31 décembre 2008								
Valeur comptable nette								
au début de l'exercice	4 359	4 940	66 005	74 808	71 377	80 896	141 741	160 644
Acquisitions	541 350	577 296	1 952	2 082	-	-	543 302	579 378
Amortissements	(5 224)	(5 627)	(24 438)	(26 322)	(17 904)	(19 286)	(47 566)	(51 235)
Différences de change	-	(235)	-	(4 158)	-	(4 587)	-	(8 980)
Valeur comptable nette à la fin de l'exercice	540 485	576 374	43 519	46 410	53 473	57 023	637 477	679 807
Au 31 décembre 2008								
Coût	980 365	1 164 598	1 124 217	1 532 891	86 389	99 029	2 190 971	2 796 518
Amortissements cumulés	(439 880)	(581 262)	(1 080 698)	(1 401 171)	(32 916)	(37 228)	(1 553 494)	(2 019 661)
Différences de change	-	(6 962)	-	(85 310)	-	(4 778)	-	(97 050)
Valeur comptable nette	540 485	576 374	43 519	46 410	53 473	57 023	637 477	679 807
Exercice terminé le 31 décembre 2009								
Valeur comptable nette								
au début de l'exercice	540 485	576 374	43 519	46 410	53 473	57 023	637 477	679 807
Acquisitions	90 372	93 567	-	-	-	-	90 372	93 567
Amortissements	(147 175)	(161 129)	(22 006)	(24 092)	(17 278)	(18 916)	(186 459)	(204 137)
Différences de change	-	(8 031)	-	(44)	-	(633)	-	(8 708)
Valeur comptable nette à la fin de l'exercice	483 682	500 781	21 513	22 274	36 195	37 474	541 390	560 529
Au 31 décembre 2009								
Coût	978 376	1 258 165	1 124 218	1 532 891	86 389	99 029	2 188 983	2 890 085
Amortissements cumulés	(494 694)	(742 376)	(1 102 705)	(1 425 263)	(50 194)	(56 144)	(1 647 593)	(2 223 783)
Différences de change	-	(15 008)	-	(85 354)	-	(5 411)	-	(105 773)
Valeur comptable nette	483 682	500 781	21 513	22 274	36 195	37 474	541 390	560 529

Annexe aux états financiers

31 décembre 2009

9. Immobilisations incorporelles

	Logiciels	
	USD	CHF
Exercice terminé le 31 décembre 2008		
Valeur comptable nette au début de l'exercice	1 744 719	1 977 397
Acquisitions	1 504 358	1 604 249
Amortissements	(809 053)	(871 461)
Différences de change	-	(108 140)
Valeur comptable nette à la fin de l'exercice	2 440 024	2 602 045
Au 31 décembre 2008		
Coût	4 358 637	4 978 333
Amortissements cumulés	(1 918 613)	(2 226 833)
Différences de change	-	(149 455)
Valeur comptable nette	2 440 024	2 602 045
Exercice terminé le 31 décembre 2009		
Valeur comptable nette au début de l'exercice	2 440 024	2 602 045
Acquisitions	1 684 556	1 744 106
Amortissements	(941 689)	(1 030 967)
Différences de change	-	(19 774)
Valeur comptable nette à la fin de l'exercice	3 182 891	3 295 410
Au 31 décembre 2009		
Coût	6 043 193	6 722 439
Amortissements cumulés	(2 860 302)	(3 257 800)
Différences de change	-	(169 229)
Valeur comptable nette	3 182 891	3 295 410

Le montant total des immobilisations incorporelles est lié au projet ADAMS et à d'autres logiciels. Le montant lié au projet ADAMS représente la base du logiciel nécessaire pour satisfaire aux exigences du Code mondial antidopage concernant le suivi et la gestion des activités de contrôle. Ce logiciel permet un suivi et une gestion plus efficaces des résultats des tests.

Annexe aux états financiers

31 décembre 2009

10. Charges à payer

	2009 USD	2008 USD	2009 CHF	2008 CHF
Passifs transitoires	1 329 696	1 377 325	1 376 702	1 468 780
Subventions de recherche scientifique 2002 à payer	-	8 000	-	8 531
Subventions de recherche scientifique 2003 à payer	2 000	2 000	2 071	2 133
Subventions de recherche scientifique 2004 à payer	67 878	107 447	70 277	114 581
Subventions de recherche scientifique 2005 à payer	134 043	101 749	138 782	108 506
Subventions de recherche scientifique 2006 à payer	171 859	217 702	177 935	232 157
Subventions de recherche scientifique 2007 à payer	306 641	188 540	317 481	201 060
Subventions de recherche scientifique 2008 à payer	110 368	-	114 269	-
Subventions de recherche en sciences sociales 2006 à payer	2 280	7 280	2 361	7 763
Subventions de recherche en sciences sociales 2007 à payer	-	6 901	-	7 360
Subventions de recherche en sciences sociales 2008 à payer	3 125	5 680	3 235	6 057
	<u>2 127 890</u>	<u>2 022 624</u>	<u>2 203 113</u>	<u>2 156 928</u>

11. Capital de fondation

Le capital de fondation est défini dans la constitution comme étant un montant fixe de 5 000 000 CHF.

12. Réserves

a) Litiges

En 2007, le Conseil de fondation de l'AMA a approuvé une réserve de 1 500 000 USD pour les litiges. Cela permettra à l'Agence de s'impliquer dans les poursuites, si nécessaire.

b) Opérations

En 2009, le Conseil de fondation de l'AMA a approuvé une réserve de 2 400 000 USD dédiée aux opérations.

13. Contributions annuelles

	2009 USD	2008 USD	2009 CHF	2008 CHF
2002 Autorités publiques et gouvernements	1 500	5 027	1 642	5 415
2002 Comité International Olympique (CIO)	1 500	5 949	1 642	6 408
2003 Autorités publiques et gouvernements	1 740	5 892	1 905	6 346
2003 Comité International Olympique (CIO)	1 740	6 962	1 905	7 499
2004 Autorités publiques et gouvernements	6 405	4 822	7 012	5 194
2004 Comité International Olympique (CIO)	6 405	4 822	7 012	5 194
2005 Autorités publiques et gouvernements	6 916	147 030	7 572	158 372
2005 Comité International Olympique (CIO)	6 916	147 030	7 572	158 372
2006 Autorités publiques et gouvernements	7 820	152 971	8 561	164 770
2006 Comité International Olympique (CIO)	7 820	160 734	8 561	173 133
2007 Autorités publiques et gouvernements	95 108	225 122	104 125	242 487
2007 Comité International Olympique (CIO)	95 108	480 896	104 125	517 991
2008 Autorités publiques et gouvernements	160 148	11 735 824	175 331	12 641 097
2008 Comité International Olympique (CIO)	178 130	11 795 824	195 018	12 705 724
2009 Autorités publiques et gouvernements	12 312 864	-	13 480 200	-
2009 Comité International Olympique (CIO)	12 452 912	-	13 633 525	-
	<u>25 343 032</u>	<u>24 878 905</u>	<u>27 745 708</u>	<u>26 798 002</u>

Annexe aux états financiers

31 décembre 2009

14. Subventions

	2009 USD	2008 USD	2009 CHF	2008 CHF
Montant total de la subvention de Montréal International	1 406 490	1 568 390	1 539 834	1 689 372
Gouvernement d'Australie	60 000	60 000	65 688	64 628
Gouvernement du Japon	214 749	-	235 109	-
Gouvernement de la France	199 975	-	218 934	-
Gouvernement de la Malaisie	3 000	-	3 284	-
Secrétariat du Commonwealth	55 328	-	60 574	-
	<u>1 939 542</u>	<u>1 628 390</u>	<u>2 123 423</u>	<u>1 754 000</u>

L'AMA bénéficie du soutien important de deux gouvernements au Canada. Le gouvernement canadien accorde à l'AMA une subvention en espèces d'un montant total de 10 000 000 CAD, indexés sur une durée de 10 ans (2002 – 2011), et exempte l'AMA de tout impôt sur le revenu. Le gouvernement du Québec accorde également 5 000 000 CAD, indexés sur une période de 10 ans (2002 – 2011). Les subventions sont payées en une fois par une organisation, Montréal International, formée des deux gouvernements susmentionnés. En 2002, la subvention totale était de 2 533 440 CHF (1 828 011 USD) représentant le versement initial. Le solde des versements, en dollars canadiens, est réparti de façon égale sur les neuf ans restants. Les subventions sont soumises aux conditions suivantes : l'AMA maintient son siège opérationnel permanent à Montréal, maintient un minimum de 17 à 25 employés, fournit ses comptes trimestriels non audités, ses comptes annuels audités et ses budgets et rapports d'activité, et continue la mission qu'elle s'est fixée. Le but de ces subventions gouvernementales est d'encourager et de soutenir à long terme les activités de l'AMA.

L'AMA reçoit aussi des subventions additionnelles des autorités publiques (gouvernements) afin de soutenir des activités spécifiques.

15. Autres revenus

	2009 USD	2008 USD	2009 CHF	2008 CHF
Frais d'accréditation de laboratoires et de réaccréditation	157 352	148 480	172 270	159 933
Surveillance du Code	27 965	20 000	30 616	21 543
Autres	-	1 500	-	1 616
	<u>185 317</u>	<u>169 980</u>	<u>202 886</u>	<u>183 092</u>

16. Salaires et autres charges de personnel

	2009 USD	2008 USD	2009 CHF	2008 CHF
Salaires	4 210 195	4 370 086	4 609 346	4 707 184
Charges sociales et autres avantages salariaux	3 056 149	2 937 364	3 345 891	3 163 945
Contribution au plan de prévoyance de primauté des prestations	103 119	106 423	112 895	114 632
Personnel temporaire	41 245	18 104	45 156	19 501
Frais de recrutement	54 267	55 233	59 412	59 494
	<u>7 464 975</u>	<u>7 487 210</u>	<u>8 172 700</u>	<u>8 064 756</u>

Le nombre de personnes employées était de 59 au 31 décembre 2009 (55 en 2008).

Annexe aux états financiers

31 décembre 2009

Engagements de prévoyance

La plupart des employés de l'AMA sont basés au bureau de Montréal. L'AMA accorde à tous ses employés un pourcentage de leur salaire comme contribution à leur plan de prévoyance. Étant donné que l'AMA n'a pas d'autre obligation une fois le paiement effectué, ces coûts sont considérés comme des avantages extrasalariaux annexés et sont inclus dans Salaires et autres charges de personnel à l'état des activités durant la période au cours de laquelle ils sont réalisés. Les engagements de prévoyance pour les employés de l'AMA à Tokyo sont couverts par le gouvernement japonais. Pour les employés de son bureau en Afrique du Sud, l'AMA contribue avec ses employés au régime de retraite gouvernemental. Pour les employés de l'AMA en Suisse, l'obligation de retraite se qualifie comme un plan de prévoyance de primauté des prestations. Ce dernier est financé par l'AMA et les employés concernés par l'entremise d'une fondation financièrement indépendante. En raison du petit nombre d'employés concernés par ce plan, aucune valorisation actuarielle n'a été effectuée pour des raisons de matérialité.

17. Subventions de projets de recherche

	2009 USD	2008 USD	2009 CHF	2008 CHF
Subventions de recherche scientifique comptabilisées	6 366 198	6 140 633	6 969 753	6 614 306
Subventions de recherche en sciences sociales comptabilisées	111 846	167 028	122 450	179 913
Total de la dépense des subventions de projets de recherche	6 478 044	6 307 661	7 092 203	6 794 219
Subventions de projets de recherche payées				
Subventions de projets de recherche comptabilisées	6 478 044	6 307 661	7 092 203	6 794 219
Paiements d'avance (mouvement)	489 821	20 819	536 261	22 425
Charges à payer (mouvement)	(152 895)	102 359	(167 390)	110 255
Total des subventions de projets de recherche payées	6 814 970	6 430 839	7 461 074	6 926 899

18. Transactions avec des parties liées

Les transactions avec des autorités publiques et d'autres organisations, y compris le Mouvement olympique, sont présentées séparément dans ces états financiers. Les membres du Conseil de fondation, le président et le Comité exécutif de l'AMA ne sont pas rémunérés par l'Agence. Toutefois, l'AMA couvre l'ensemble des dépenses liées à l'accomplissement de leurs tâches, en particulier les frais de voyage, d'hébergement et de repas et les indemnités journalières pour frais. Ces dépenses sont incluses dans la rubrique Frais de voyage et de logement à l'état des activités.

Rémunération de la direction opérationnelle	2009 USD	2008 USD	2009 CHF	2008 CHF
Salaires	2 140 779	1 903 458	2 343 738	2 050 286
Bénéfices et avantages sociaux	1 075 000	882 886	1 176 917	950 990
Contribution au plan de prévoyance de primauté des prestations	77 182	85 559	84 499	92 159
	3 292 961	2 871 903	3 605 154	3 093 435

La direction opérationnelle de l'AMA est définie comme étant l'ensemble des directeurs de l'Agence. Il y a 12 directeurs au 31 décembre 2009 (11 directeurs en 2008).

Annexe aux états financiers

31 décembre 2009

19. Engagements

Les montants des paiements futurs minimaux liés à des crédits-bails opérationnels non résiliables sont les suivants :

Engagements de crédits-bails opérationnels	2009 USD	2008 USD	2009 CHF	2008 CHF
Moins de un an	634 902	563 271	657 346	600 673
Plus de un an et moins de cinq ans	789 124	1 209 541	817 020	1 289 856
Plus de cinq ans	23 340	46 680	24 165	49 780
	<u>1 447 366</u>	<u>1 819 492</u>	<u>1 498 531</u>	<u>1 940 309</u>

Les obligations ci-dessus concernent

- Bureau de Montréal, Canada, bail jusqu'en février 2012
- Bureau de Lausanne, Suisse, bail jusqu'en avril 2012
- Bureau de Tokyo, Japon, bail jusqu'en février 2011
- Bureau de Montevideo, Uruguay, bail jusqu'en décembre 2015

Engagements pour des éléments hors location	2009 USD	2008 USD	2009 CHF	2008 CHF
Moins de un an	1 262 262	1 247 217	1 306 884	1 330 033
Plus de un an et moins de cinq ans	3 199 153	4 229 538	3 312 246	4 510 384
Plus de cinq ans	-	-	-	-
	<u>4 461 415</u>	<u>5 476 755</u>	<u>4 619 130</u>	<u>5 840 417</u>

Les obligations ci-dessus sont principalement liées au contrat de service de OSI Technology se terminant en 2013 et à plusieurs autres contrats.

Engagements de recherche scientifique et de recherche en sciences sociales

Les subventions de recherche scientifique et de recherche en sciences sociales peuvent être engagées sur plusieurs années par la signature de contrats de subventions de recherche, incluant la recherche des années à venir pour certains projets. Les montants qui y sont relatifs, à la fin de l'exercice, sont les suivants :

	2009 USD	2008 USD	2009 CHF	2008 CHF
Moins de un an	4 216 188	4 700 437	4 615 909	5 012 551
Plus de un an et moins de cinq ans	579 590	891 508	634 539	950 705
Plus de cinq ans	-	-	-	-
	<u>4 795 778</u>	<u>5 591 945</u>	<u>5 250 448</u>	<u>5 963 256</u>

20. Engagements conditionnels

À la fin de 2009, l'AMA a pour 5 751 638 CHF (5 555 255 USD), (6 153 255 CHF (5 770 114 USD) en 2008) d'engagements conditionnels. Ces montants concernent toutes les subventions pour les projets de recherche qui dépendent de l'une ou de plusieurs des approbations suivantes : l'approbation éthique du gouvernement du pays où le laboratoire responsable de la recherche est situé ou la signature du contrat de recherche par le laboratoire. Quatre-vingts pour cent des subventions sont attribuées par suite de l'obtention de l'approbation et devraient, selon toute vraisemblance, avoir lieu au cours de l'exercice 2010.